



Litige carrefour sur un bon de réduction

Par **gunmmy**, le **05/04/2011 à 22:13**

Bonjour,
Je vous écrit ce soir suite à une interpellation par des agents de sécurité au magasin Carrefour où on m'a accusé de trafic de bon de réduction!!
Je suis allé faire mes courses chez carrefour où il proposait dans leur catalogue le "nettoyant visage nivea" avec un bon de réduction de 1 euro. Or, en arrivant au magasin, il n'y avait pas de bon de réduction sur le produit comme indiqué dans le catalogue. J'ai donc pris la réduction sur autre produit qui était valable pour tout achat d'un produit nivéa (donc normalement pour le nettoyant visage). Arrivé en caisse, ils m'ont interpellés et refusé ce bon de réduction.(alors que sur le catalogue le bon apparaissait!)
J'aurais voulu savoir si ils avait le droit de le faire ou si moi j'étais dans mon droit de prendre la réduction sur un produit en rayon du fait que leur catalogue était mensongé car il n'y avait aucun bon de réduction sur les produit cités dans celui-ci.
Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.